

Réunion du 2 février 2015

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Alfred BECKER

N° CP/2015/44 - Outils de mise en oeuvre du PDALPD - 1312
Acomptes sur les subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées pour des actions d'accès au logement des ménages très défavorisés

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, donne un avis favorable au Président du Conseil Général pour le versement des acomptes suivants :

- 58 200 € pour AVA habitat et nomadisme dans le cadre de ses interventions sur les sites d'habitat précaire et visant à l'accompagnement de l'amélioration des conditions d'habitat des ménages très défavorisés
- 25 000 € pour AVA habitat et nomadisme dans le cadre de son intervention de médiation sociale sur les sites de nomades sédentarisés du nord du département
- 25 000 € pour l'ARSEA dans le cadre de son intervention de médiation sociale sur les sites de nomades sédentarisés du nord du département
- 15 000 € pour le Toit haguénovien pour son intervention au titre de la gestion du dispositif de colocation coachée pour le nord du département
- 15 000 € pour l'ARSEA pour son intervention au titre de la gestion du dispositif de colocation coachée pour le sud du département

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150202-lmc191679-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 04/02/15